

LA SIDRA

DE LA SEMAINE

CHABBAT PARCHAT
EMOR
AVOT 3
SAMEDI 21 MAI 2016
13 IYAR 5776

49^e année

34

EDITORIAL par Haïm Chnéor NISENBAUM

Entre hier et demain

Compter les jours qui passent, en d'autres termes le temps, est une activité bien étonnante. Certes, il s'agit, dans la période courante, de la pratique d'un commandement déjà abordée dans ce même cadre, celui de l'Omer. Pourtant, ce fait ne retire pas une impression étrange. Compter les jours comme s'il s'agissait de ne pas laisser s'écouler une chose infiniment précieuse sans en avoir conscience. Comprendre que le simple déroulement du temps constitue un événement quasi bouleversant, que seule l'habitude nous fait considérer avec indifférence. Nos Sages l'ont dit avec force : le temps peut être «une perte impossible à rattraper.» Il faut donc sans doute apprendre à le considérer autrement que comme une poignée de sable s'échappant d'une main ouverte, plutôt comme un élément essentiel et sensible dont il importe de se saisir.

Dans la conscience humaine, le temps se divise en trois grandes parties : l'hier, l'aujourd'hui et le demain. C'est là une idée précieuse car elle nous inscrit dans une continuité et, nous plaçant en perspective, nous permet de jouer pleinement notre rôle.

Toutefois, cette conception, aussi juste soit-elle, a un côté quelque peu anesthésiant. Elle peut conduire à se rassurer quant à ses propres insuffisances. On pourra se dire qu'hier était mieux ou moins bien qu'aujourd'hui ou encore que demain sera un autre jour et que, jamais, il n'existe de réelle urgence ni de nécessité immédiate. Il faut aussi pour cela compter le temps. Il faut être pénétré de l'idée que, dans notre champ de vision, seul existe l'aujourd'hui, plus encore que le jour, l'instant qui passe. Et c'est à chacun de lui donner vie, chaleur et enthousiasme.

Le temps est véritablement un don Divin, il nous permet de changer tout au long de son cours. C'est que, parfois, l'existence apparaît terne et monotone, avec son rythme si régulier. Voici le moment de faire de chacune de ses secondes une découverte inespérée, de regarder celle où l'on entre avec l'émerveillement des explorateurs abordant une terre nouvelle, avec toute la joie des matins du monde. C'est là une sorte de secret pour réaliser dès à présent les conditions de la liberté ultime, celles de la venue de Machia'h.

VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté
d'un discours
du Rabbi
de Loubavitch

Emor

Résumé :

La Paracha Emor («Dis») commence avec les lois particulières relatives aux Cohanim «les prêtres», au Cohen Gadol («Grand Prêtre») et au service du Temple. Un Cohen n'a pas le droit de se rendre rituellement impur par le contact avec un corps mort, sauf lors de la mort d'un parent proche. Un Cohen ne peut épouser une femme divorcée ou une femme au passé léger. Un Cohen Gadol ne peut se marier qu'avec une jeune fille qui n'a jamais été mariée. Un Cohen atteint d'une difformité ne peut servir dans le Temple, pas plus qu'un animal difforme ne peut être apporté en offrande.

Un veau, un chevreau ou un agneau nouveau-nés doivent être laissés auprès de leur mère pendant sept jours avant de pouvoir servir d'offrande. On n'a pas le droit d'abattre le même jour un animal et ses petits.

La seconde partie de la Paracha fait la liste des célébrations de sainteté annuelles : les fêtes du calendrier juif, le Chabbat hebdomadaire, l'offrande de l'agneau pascal, le 14 Nissan, la fête des sept jours de Pessa'h commençant le 15 Nissan, l'offrande du Omer de la première récolte d'orge, à partir du deuxième jour de Pessa'h, et le commencement, en ce même jour des 49 jours du décompte du Omer, culminant avec la fête de Chavouot, le cinquantième jour ; un «rappel du son du Choffar», le premier Tichri ; un jeûne solennel, le 10 Tichri ; la fête de Souccot durant laquelle nous devons résider sept jours dans des Cabanes et prendre les «Quatre Espèces», à partir du 15 Tichri et la fête qui suit immédiatement, «le huitième jour» de Souccot (Chemini Atsérèt).

Horaires d'entrée et sortie du Chabbat Parchat EMOR

PARIS — ILE DE FRANCE

Entrée : 21h 14 • Sortie 22h 35

Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Bordeaux	21.12	Marseille	20.43	Nice	20.37
Grenoble	20.48	Montpellier	20.50	Rouen	21.22
Lille	21.19	Nancy	20.58	Strasbourg	20.52
Lyon	20.53	Nantes	21.24	Toulouse	21.00

à partir du dimanche 15 mai 2016

Heure limite du Chema : 09h 57 Pose des Téléphones : 4h 50
Fin Kidouch Levana : toute la nuit du vendredi au samedi 21 mai - 13 Iyar



Articles et contenu réalisés par le

BETH LOUBAVITCH

8, rue Lamartine - 75009 Paris

Tél : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37

chabad@loubavitch.fr www.loubavitch.fr
Serveur vocal Le'haïm : 01 76 34 77 77

Association reconnue d'Utilité Publique
habilitée à recevoir les DONs et les LEGS

Directeur : Rav S. AZIMOV

LA SIDRA



La Torah évoque ensuite l'allumage de la Menorah dans le Temple et les «pains de présentation» (lé'hém hapanim), placés chaque semaine sur une table qui s'y trouvait.

Emor se conclut avec l'incident d'un homme exécuté pour blasphème et les punitions relatives au meurtre et aux blessures infligées à quelqu'un ou à la destruction de sa propriété (compensation pécuniaire).

La Paracha de cette semaine comporte une description des fêtes que D.ieu commande au Peuple Juif de célébrer. Cela commence par la fête de Pessa'h puisque c'est alors que le peuple devint une nation. La fête suivante qui est mentionnée est celle de Chavouot. Mais contrairement aux autres célébrations évoquées dans ce passage, aucune date spécifique n'est indiquée pour Chavouot. Au lieu de mentionner le jour où l'on devrait célébrer la fête, la Torah nous ordonne la mitsva du Compte du Omer et statue que le cinquantième jour du compte, Chavouot sera fêtée. (D'ailleurs, telle est l'origine du nom Chavouot. Ce mot signifie «semaines». Après sept semaines, quarante-neuf jours, le cinquantième jour sert de jour de fête).

Le Compte du Omer fait bien plus que remplir chronologiquement l'espace entre Pessa'h et Chavouot. L'impact spirituel de cette mitsva permet aux deux fêtes de se compléter. A Pessa'h, «le Roi des Rois, le Saint béni soit-Il, fut révélé» au Peuple juif. Cependant, ils n'étaient pas capables d'intérioriser cette révélation car ils étaient toujours souillés par l'impureté qui s'était attachée à eux, durant les années de l'exil égyptien. Comme le disent nos Sages, «Il fallut à D.ieu un seul instant pour sortir les Juifs d'Egypte mais quarante ans pour en extirper l'Egypte».

Bien plus encore, dans son sens profond, «extirper l'Egypte des Juifs», c'est-à-dire accomplir un raffinement spirituel, est un processus qui doit venir par leurs propres efforts et non par une révélation d'En Haut.

C'est cela qui définit la nature du service divin prescrit par le biais du Compte du Omer : raffiner et élever nos personnalités. Les quarante-neuf jours du Compte du Omer correspondent aux quarante-neuf dimensions de notre personnalité. (Selon la Cabbale, nos émotions se construisent à partir de sept qualités différentes. Elles s'en-

trelient les unes avec les autres produisant un total de quarante-neuf. Le service divin du compte du Omer implique le fait de raffiner et développer chacun de ces potentiels).

La pensée 'hassidique établit une organisation tout à fait différente des paramètres de cette tâche. Non seulement devons-nous abandonner nos traits de caractère indésirables et développer ceux qui sont positifs, mais nous devons également nous concentrer sur le fait de vaincre notre préoccupation fondamentale, la dimension de notre personnalité appelée yechout, l'égoïsme. A ce point, nos émotions ne se focalisent plus sur «ce que je veux» et «ce que je sens» mais elles s'alignent sur les midot Elyonot, les qualités émotionnelles de D.ieu et les reflètent. Tel est le sens profond du terme sefirah. Il ne veut pas seulement dire «compte» mais signifie également «étinceler». Chacun a le potentiel de rayonner de la lumière de D.ieu.

Perspectives

La lecture de la Torah commence, cette semaine, avec l'injonction adressée aux Cohanim d'éviter l'impureté qui vient d'un contact avec un corps sans vie. L'impureté n'est pas le mal. Bien au contraire, enterrer un corps constitue une mitsva très importante et pourtant, celui qui le fait devient impur. Mais cela vient en résultat de la descente que subit l'humanité après le péché de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, le péché originel. Avant cette faute, l'homme devait vivre éternellement. L'âme et le corps auraient fonctionné dans une harmonie absolue. Cependant, ce délit eut pour conséquence le potentiel de la séparation de l'âme et du corps : la mort. Le vide créé par cette séparation est la source de l'impureté.

A l'Ere de la Rédemption, «Je ferai en sorte que l'esprit d'impureté quitte la terre» promet D.ieu. L'homme reviendra à une existence comparable à celle de l'Eden car dans le Futur Ultime, sera révélé le fait que le corps a une source spirituelle plus élevée que l'âme. Aujourd'hui, le corps prend sa vitalité de l'âme et meurt quand la connexion entre les deux est brisée. Dans le Futur Ultime, l'âme tirera sa vitalité du corps et appréciera la transcendence de D.ieu investie dans l'existence matérielle.

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

• Dimanche 15 mai – 7 Iyar

Mitsva négative n° 114: C'est l'interdiction qui nous a été faite de tondre un animal destiné au sacrifice.

Mitsva positive n° 55: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'offrir en sacrifice un agneau pascal le 14 Nissan.

Mitsva négative n° 115: C'est l'interdiction qui nous a été faite de sacrifier l'agneau pascal en présence du pain levé.

Mitsva négative n° 116: Il nous est interdit de laisser la graisse non encore offerte du sacrifice pascal jusqu'à ce qu'elle devienne inapte au sacrifice et soit considérée comme un vulgaire reste.

• Lundi 16 mai – 8 Iyar

Mitsva positive n° 57: Ce commandement a été ordonné à l'intention de celui qui a été empêché d'offrir la première offrande pascale, afin qu'il sacrifie la deuxième offrande pascale.

Mitsva positive n° 56: Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné de consommer l'agneau dans la nuit du 15 Nissan, dans des conditions précises: il doit être grillé, consommé dans une même maison, il doit être mangé accompagné de pain azyme et d'herbes amères.

Mitsva positive n° 58: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de manger la chair du deuxième sacrifice pascal la nuit du 15 Iyar accompagnée d'azymes et d'herbes amères.

• Mardi 17 mai – 9 Iyar

Mitsva négative n° 125: C'est l'interdiction qui nous a été faite de consommer le sacrifice pascal à demi-cuit ou bouilli dans l'eau, mais seulement rôti au feu.

Mitsva négative n° 123: Il nous est interdit de transporter aucun morceau du sacrifice pascal de l'endroit où l'on s'est rassemblé pour le consommer.

Mitsva négative n° 128 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de convier un apostat juif à consommer le sacrifice pascal.

Mitsva négative n° 126: C'est l'interdiction qui nous a été faite de convier un habitant étranger à consommer le sacrifice pascal.

Mitsva négative n° 127: Il est interdit à un incirconcis de consommer l'agneau pascal.

Mitsva négative n° 121: Il nous est interdit de rompre un os du sacrifice pascal.

Mitsva négative n° 122: C'est l'interdiction qui nous a été faite de rompre un os du deuxième sacrifice pascal.

• Mercredi 18 mai – 10 Iyar

Mitsva négative n° 117: C'est l'interdiction qui nous a été faite de ne laisser aucune viande quelconque de l'agneau pascal jusqu'au matin, c'est-à-dire jusqu'au matin du 15 Nissan.

Mitsva négative n° 119: Il nous est interdit de garder la viande du deuxième sacrifice pascal jusqu'au matin.

Mitsva négative n° 118: Il nous est interdit de garder la viande de la Haguiga offerte le 14 Nissan jusqu'au 3^e jour.

Mitsva positive n° 53: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de nous présenter devant l'Eternel durant les fêtes.

Retrouvez l'intégralité de l'étude du Séfer Hamitsvot sur notre site www.loubavitch.fr et sur le serveur vocal LEHAIM: 01 76 34 77 77

La Sidra de la Semaine est une publication hebdomadaire éditée par

"La Régie Lamartine" 102 Av. des Champs-Elysées 75008 Paris

Directeur de la publication: Y. Benhamou

Impression: Imprimerie de Chabrol: 189 rue d'Aubervilliers-75018 Paris

Tiré à 35.000 exemplaires Diffusé par e-mail à 20.000 ex ISSN 1762 - 5440

RECIT DE LA SEMAINE

En plus de mes nombreuses obligations communautaires, je m'intéresse beaucoup à l'éducation et j'aime parler aux enfants : leur raconter des histoires de nos Sages, les stimuler à avancer dans leur étude de la Torah avec enthousiasme et constater combien ils aiment étudier.

Un jour, en 2004, on me proposa de participer à la parade Loubavitch annuelle de Lag Baomer dans notre quartier de Boro Park, à Brooklyn. Celui-ci est peuplé principalement de Juifs 'hassidiques mais, comme moi, pas spécifiquement Loubavitch. Je devais y prononcer un discours pour inspirer les enfants à accroître leur implication religieuse.

J'acceptai avec empressement car cette initiative du mouvement Loubavitch mérite d'être saluée et encouragée au regard de son influence positive indéniable. Cependant, certaines personnes de ma communauté me firent énergiquement comprendre que cela ne leur plaisait pas du tout. J'en discutai avec le Rav de ma synagogue, Rav Moché Wolfson qui insista au contraire pour que je participe à cette grande réunion qui plaît tant aux enfants, aux parents, aux éducateurs, au Rabbi.

Un Chabbat, peu avant Lag Baomer, c'est tout un groupe de gens qui s'approcha de moi à la synagogue, en plein milieu de la prière en me sommant de sortir pour parler d'un «sujet important» : de fait, ils me menacèrent en termes explicites ! Si je persistais à vouloir participer à la parade, le résultat ne serait pas bon pour moi ! Imperturbable, je répondis fermement que je n'agissais qu'avec l'accord de mon Rav : si on avait quelque chose à me reprocher, il fallait intervenir auprès de lui ! En ce qui me concernait, je n'allais pas changer d'avis ! Quelles que soient les conséquences fâcheuses dont ils me menaçaient !

Effectivement, je prononçais un discours enflammé à la parade et je sus qu'on

l'avait beaucoup apprécié. Cette journée de Lag Baomer fut très réussie, un véritable *Kiddouch Hachem* ! Les enfants étaient très heureux et profitèrent d'une très belle journée de détente, certainement avec la bénédiction de Rabbi Chimone Bar Yo'hai et du Rabbi.

Quant aux menaces dont j'avais fait l'objet, il ne se passa absolument rien ! Je ne perdis aucun ami et personne ne m'adressa le moindre reproche ou la moindre critique.

La même année, la veille de Roch Hachana, je me rendis avec mon fils au cimetière pour me recueillir sur la tombe de mes parents comme le veut la coutume. Alors que nous passions sur Springfield Boulevard, mon fils remarqua que nous étions tout près du Ohel, le cimetière Montefiore où repose le Rabbi. Comme mon fils ne s'y était jamais rendu, il me suggéra de m'y arrêter pour prier : bien sûr, un jour aussi propice que la veille de Roch Hachana, c'était là une excellente initiative pour lui et pour moi.

Quand nous sommes entrés dans la salle où chacun écrit ses requêtes sur un papier avant d'entrer vraiment dans le cimetière, je me souvins que j'avais effectivement un problème à soumettre au Rabbi. J'avais besoin de sa bénédiction : cela faisait déjà un an que nous recherchions un mari digne de notre fille. Nous avons reçu près de vingt-cinq propositions, toutes très intéressantes ; nous les avons étudiées attentivement une à une et, finalement, que ce soit de notre côté ou de l'autre côté, il n'en restait plus aucune !

La fête de Souccot approchait, les jeunes gens allaient rentrer de leurs Yechivot respectives et il était temps de prévoir une rencontre éventuelle. Donc avant d'entrer au Ohel, je rédigeais une petite note mentionnant notre «problème» et demandant une bénédiction rapide pour le régler le mieux possible. Je récitais plusieurs

Tehilim, glissais quelques pièces dans la boîte de Tsedaka et suppliais intérieurement le Rabbi : je m'étais investi dans la parade de Lag Baomer pour l'honneur du Rabbi et je souhaitais de tout cœur que ma fille bâtisse enfin un

Un mariage bien mérité

foyer solide.

De retour à la maison, j'étais particulièrement épuisé et m'éroulais sur mon lit pour une courte sieste. A mon réveil, ma fille m'informa qu'Acher Hornig avait téléphoné : c'était un très bon ami qui s'asseyait à côté de moi à la synagogue. J'estimai que j'allais de toute manière le voir ce soir et qu'il n'était donc pas nécessaire de le rappeler de toute urgence avant la fête.

A 17 heures, il rappela. Haletant, il m'informa tout de go qu'il avait pensé à une très bonne suggestion de *Chidou'h* (rencontre pour un mariage) pour ma fille. Il insista pour que je me renseigne le jour même et ne pas attendre après la fête. Il s'agissait de Yits'hak Meir Horowitz, le fils d'un de nos associés communs. Pour une raison mystérieuse, je n'y avais jamais pensé !

Bien que l'idée me semblât excellente, je ne pouvais pas comprendre ce qui l'avait incité à considérer l'affaire de façon si urgente. Quand je le lui fis remarquer, il répondit que lui-même ne pouvait pas se l'expliquer mais depuis le moment où cette idée lui avait traversé l'esprit, il avait ressenti un besoin impérieux de m'en faire part le plus rapidement possible, avant que ne commence la nouvelle année.

Encore impressionné par ce qui arrivait, j'en parlai à mon épouse et nous avons décidé de nous renseigner au plus vite après la sortie de la fête ou même discrètement à la synagogue. Effectivement, les rencontres entre les deux jeunes gens se déroulèrent immédiatement après la fête et, à Hol Hamoèd Souccot, notre chère fille se fiança.

C'est alors que je fis le rapprochement : le premier coup de téléphone d'Acher Hornig s'était produit à peine une heure après que j'ai prié au Ohel ! Certainement ce *Chidou'h* avait été inspiré directement par la bénédiction du Rabbi ! Certainement le Rabbi voulait ainsi me remercier d'avoir tenu bon et d'avoir participé, dans une modeste mesure, à la parade de Lag Baomer.

Dieu soit loué, le jeune couple est marié maintenant depuis dix ans et, avec leur merveilleuse famille, ils sont pour nous une source continue de satisfactions 'hassidiques.

Rav Leibish Langer – *A Chassidisher Derher*
Traduit par Feiga Lubecki

ÉTINCELLES DE MACHIA'H

Vers le repos et la sérénité

La Délivrance est appelée «jour tout entier Chabbat et repos pour l'éternité». Quel est le sens de cette expression ?

La situation d'exil est l'opposé absolu du repos et de la sérénité des Juifs. C'est ainsi que le verset l'exprime : «Malheur aux enfants qui ont été exilés de la table de leur Père !» La Délivrance constitue au contraire, par l'annulation de l'exil, l'établissement de ce repos.

A ce moment s'effaceront les tribulations matérielles de l'exil mais aussi celles, spirituelles, de « l'exil intérieur » qui perturbe le service de D.ieu.

(D'après un commentaire du Rabbi – 5 Sivan 5751) H.H.

LE COIN DE LA HALA'HA

Qu'est-ce que Lag Baomer (cette année jeudi 26 mai 2016) ?

Le 33^{ème} jour du compte de l'Omer rappelle la *Hiloula* (décès) de Rabbi Chimone Bar Yo'haï qui avait demandé que cette date soit célébrée comme un jour de joie (puisque'il y avait achevé de façon parfaite sa mission sur terre). Ce jour marque une pause dans la période de deuil instituée à cause d'une terrible épidémie qui avait frappé les disciples de Rabbi Akiba).

- On ne récite pas les prières de Ta'hanoune (supplications), même pas la veille.

- Nombre de gens ont la coutume de se rendre au tombeau de Rabbi Chimone Bar Yo'haï à Méron, près de Tibériade en Galilée ; on y procède à la première coupe de cheveux des garçons qui ont atteint l'âge de 3 ans depuis Pessa'h.

- On organise des réunions 'hassidiques joyeuses.

- On a la coutume de manger des caroubes, en souvenir de ces fruits dont se nourrissaient Rabbi Chimone et son fils Rabbi Eléazar quand ils se cachaient dans une grotte pour fuir les Romains. Certains ont aussi la coutume de manger des œufs durs dont la coquille serait devenue maron durant la cuisson.

- On donne davantage de *Tsedaka* (charité).

- Les enfants sortent et défilent tous ensemble fièrement dans la rue avec des drapeaux et des pancartes les encourageant à étudier la Torah et accomplir les Mitsvot : le but de la descente de l'âme dans le corps est de « marcher », d'avancer dans la vie. Ces défilés donnent chaleur et vitalité à l'étude formelle et prolongent l'enthousiasme des enfants dans leur éducation.

- Lag Baomer est un moment propice pour prier pour la naissance d'enfants et leur bonne éducation. **F.L. (d'après Hamitsvaïm Kehala'ha)**



ENERGIE PROPRE

Ne courez plus après
VOS COMMISSIONS
Paiement le jour
de la pose

ENERGIE PROPRE

Société de 20 ans d'existence

CHERCHE COMMERCIAUX EXPERIMENTES

4 RDV fournis par jour de qualité confirmés la veille

Suivi des dossiers gérés en temps réel

Prise en charge des frais de déplacement

TARIF REGIE IMBATTABLE

Planning du lundi au jeudi

(même au mois d'août)

Renseignements au : 07 55 01 70 12

PARTENAIRE BLEUE CIEL 2016-04-14 PARTENAIRE FINANCIER DOMO /SOFEMO/FANFINANCE/CETELM

DRC domofinance

Société existant depuis 10 ans

PAC / ISOLATION / FENETRE

POELE / PANNEAUX / BALLON

FINANCEMENT CLASSIQUE

SPÉCIALISTE DU PTZ 0%

REPOSE SOUS 48 HEURES

RAPIDITÉ D'INSTALLATION

**RECHERCHE RÉGIES SÉRIEUSES
ET COMMERCIAUX EXPÉRIMENTÉS**

Contactez ISABELLE :

07.82.28.13.65

RGE

PARTENAIRE
SOLUTIONS
HABITAT
D'EDF



Franchise offerte

(voir conditions au garage)

14 véhicules de courtoisie

- Demander **Shmouel** -

43 Chemin des Vignes - 93000 Bobigny
Tél : 01 57 42 57 42 / 01 48 44 00 88
directauto@orange.fr

FRANPRIX

HAUTPOUL / GEORGES AURIC

51 rue d'Hautpoul - 75019 Paris

Réouverture de votre Franprix
après rénovation et agrandissement
de votre magasin

Un large choix de produits cacher, boutargue...

Baisse des prix !!

Livraison à domicile : 01 42 08 00 52

Notre équipe vous accueille chaleureusement

== VIVRE LA TORAH ==

vous propose
de recevoir chaque jour*
une vidéo de 2 minutes
du Rabbi de Loubavitch
sous-titrée en français
sur votre Smartphone

Comment ça marche ?

1. Enregistrer le numéro
+33 6 63 52 39 96
dans vos contacts

2. Envoyer à ce numéro le mot
«INSCRIRE» via **WhatsApp****

Un projet du Keren Chmouel
Beth Loubavitch IDF en partenariat avec JEM France.
*Sauf Chabbat et jours de fête.
** Cette application est disponible gratuitement sur
toutes les plateformes de téléchargement.

VERIF-ELEC
Analyse et Gestion Electrique

Venez rejoindre
Rudy Khayat et son équipe
pour commercialiser
PAC et R-Volt

Planning proche Paris fournis
Avance de frais et
commissions intéressantes
Nous avons tous les financiers
Possibilité de travailler en régie

Contactez Jonathan
au **09 800 800 55**

ESHELGLATT

BOUCHERIE • CHARCUTERIE

Glatt Cacher Laméhadrine



55 rue Petit

75019 Paris

01 42 45 36 47



ESHEL
Gourmet

Traiteur - Plateaux repas
Plats de Chabbat

55 rue Petit - 75019 Paris
06 51 42 24 47



MERGUI'SHOWROOM
JOAILLIER - DIAMANTAIRE

Création de bijoux sur mesure
Transformation, soudure, rhodiage

40 à 60%
moins cher qu'en bijouterie

Géomètre
diplômé
ARDA-normes

116, avenue Simon Bolivar - 75019 Paris - Tél. : 09 80 52 95 05 - 06 59 89 26 99

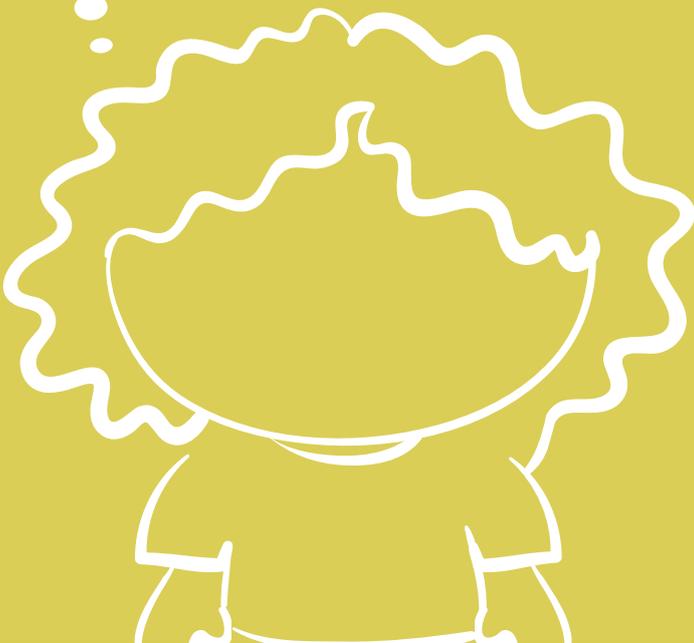
Achat Or & Diamants

Bijoux - Pièces - Débris - Lingot

Du Lundi au Vendredi De 9h30 à 18h30 • Dimanche : Sur Rdv

C'est une école
où on vit vraiment
tout ce qu'on est...

J'ai fait un rêve
d'école juive...



Programme de Kodech haut niveau ■ Chabbat pleins
Création de spectacles ■ Activités pédagogiques ■ Voyages organisés

INSTITUTIONS SCOLAIRES DU BETH LOUBAVITCH - COMPLEXE BETH HAYA MOUCHKA

Ecole Maternelle PARDESS HANNA • Ecole Collège et Lycée BETH HANNA • Ecole - Collège-Lycée de garçons du Beth Loubavitch

Renseignements et inscriptions : **01 44 52 72 96**

Dans ISF, il y a aussi... **SOLIDARITÉ**



Choisir de réduire votre ISF en favorisant
l'action du Beth Loubavitch,
c'est affecter votre don à des institutions
dynamiques, solidaires et authentiques.



Pour tout renseignement concernant le versement de votre ISF
(avant le 18 mai ou le 15 juin),
n'hésitez pas à nous contacter au **01 44 52 72 96**

COMPTE DU OMER 5776

☐ Dimanche soir 15 mai – 23^{ème} jour

Hayom Chelocha Veessrim Yom
Chéhèm Chelocha Chavouot Ouchené
Yamim Laomèr

☐ Lundi soir 16 mai – 24^{ème} jour

Hayom Arbaa Veessrim Yom Chéhèm
Chelocha Chavouot Ouchelocha
Yamim Laomèr

☐ Mardi soir 17 mai – 25^{ème} jour

Hayom 'Hamicha Veessrim Yom
Chéhèm Chelocha Chavouot Vearbaa
Yamim Laomèr

☐ Mercredi soir 18 mai – 26^{ème} jour

Hayom Chicha Veessrim Yom Chéhèm Chelocha Chavouot Va'hamicha
Yamim Laomèr

☐ Jeudi soir 19 mai – 27^{ème} jour

Hayom Chiva Veessrim Yom Chéhèm Chelocha Chavouot Vechicha
Yamim Laomèr

☐ Vendredi soir 20 mai – 28^{ème} jour

Hayom Chemona Veessrim Yom Chéhèm Arbaa Chavouot Laomèr

☐ Samedi soir 21 mai – 29^{ème} jour

Hayom Tichea Veessrim Yom Chéhèm Arbaa Chavouot Véyom E'had
Laomèr

*Après la tombée de la nuit du second soir
de Pessa'h, on commence
à compter le Omer. On récite alors
la bénédiction suivante:*

**Barou'h Ata Ado-Naï
Elo-hénou Mélé'h Haolam
Achèr Kidechanou Bemitsvotav
Vetsivanou Al Sefirat Haomèr**

*On cite ensuite le jour correspondant
et l'on dit la phrase suivante:*

**"Hara'hamane Hou Ya'hazir
Lanou Avodat Beit Hamikdash
Limekomah Bimhéra Béyaménou
Amen Séla"**

Que doit-on faire si l'on a oublié de compter le Omer ?

- Si on a oublié de compter le Omer pendant la nuit -

on pourra le faire dans la journée suivante, mais sans faire la bénédiction.
On continuera le compte le soir suivant, en récitant la bénédiction.

- Si on a oublié de compter le Omer un soir et également pendant toute la journée suivante -
on continuera à compter les autres soirs, mais sans réciter la bénédiction.

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

Mitsva positive n° 52: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de monter vers le Temple trois fois par an, selon le verset : "Trois fois dans l'année, tu célèbreras des fêtes en Mon honneur".

Jeudi 19 mai – 11 Iyar

Mitsva positive n° 54: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de nous réjouir lors des fêtes.

Mitsva négative n° 156: Il nous est interdit de monter en pèlerinage sans apporter avec nous un sacrifice destiné à être offert au Temple.

Mitsva négative n° 229 : Il nous est interdit d'abandonner les Lévides en retenant, en tout ou partie, la part qui leur est due et la joie qui doit leur être procurée à l'occasion des fêtes de pèlerinage.

Mitsva positive n° 16: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de rassembler tout le peuple le deuxième jour de la fête de Souccot à la fin de chaque septième année.

Mitsva positive n° 79: Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné de sanctifier les premiers-nés, c'est-à-dire de les séparer des autres bêtes et de les différencier en vue de ce que nous sommes tenus d'en faire.

Vendredi 20 mai – 12 Iyar

Mitsva négative n° 144: Il nous est interdit de consommer la chair du premier-né d'un animal, lorsqu'il est sans défaut, en dehors de Jérusalem.

Mitsva négative n° 108: C'est l'interdiction qui nous a été faite de racher le premier-né du bétail pur.

Samedi 21 mai – 13 Iyar

Mitsva positive n° 78: Il s'agit du commandement nous incombant de prélever le dixième de toutes les bêtes pures nées dans l'année, d'offrir leur graisse et leur sang sur l'Autel et d'en manger le reste à Jérusalem.